



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Georges DELHALT**, Maire,

Date de convocation :
30 Janvier 2020

Date d'affichage :
30 Janvier 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

Etaient présents :

Madame **GALTIE**, Monsieur **PEIRE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LUNAZZI**,
Madame **MOULY**, Monsieur **LALOTTE**, Madame **ROCHER-IBAZATENE**,
Madame **TOURBEZ**, Adjoints au Maire,

Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **CLIMENT**, Madame **NATIVITE**, Madame **PEIRE**,
Monsieur **BRODIER**, Monsieur **DE ALMEIDA**, Madame **BRODIER**, Monsieur **MIAN**,
Monsieur **GEBAUER**, Madame **GALLE**, Monsieur **ROMERO**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **DAIRA**, Monsieur **MATHURINA**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **GALTIE** a donné pouvoir à Madame **GALTIE**
Madame **DURAND-IBAZATENE** a donné pouvoir à Madame **ROCHER-IBAZATENE**

Absents : Monsieur **TCHUINDIBI**, Madame **ROBLIN**,

Secrétaires de séance : Monsieur **PEIRE** et Monsieur **GEBAUER**

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNE - EXERCICE 2020
--

RAPPORTEUR : Madame **MOULY**

VU les articles L.1612-2, L.2121-29, L.2312-1 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ses décrets d'application,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14,

VU la Délibération n° 63.12.2019 en date du 17 Décembre 2019 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et approuvant les orientations budgétaires de ce budget pour 2020 sur la base du rapport de présentation,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances élargie aux Adjoints au Maire en date du 22 Janvier 2020,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **20 voix « POUR » et 5 abstentions** (M. GEBAUER, Mme GALLE, M. ROMERO, Mme RODRIGUES, M. DAIRA) :

⇒ **ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020,

⇒ **VOTE** le Budget Primitif 2020 par chapitre, à savoir :

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 182 210,41 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	215 500,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 231 693,00 €
13 - Subventions d'investissement	357 226,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAL	2 986 630,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 947,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	498 502,42 €
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 411 458,72 €
23 - Immobilisations en cours	1 010 681,42 €
27 - Autres immobilisations financières	40,00 €
TOTAL	2 986 630,06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté	469 467,27 €
013 - Atténuations de charges	27 806,70 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	361 539,00 €
73 - Impôts et taxes	5 250 983,73 €
74 - Dotations subventions et participations	575 607,81 €
75 - Autres produits de gestion courante	87 568,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 039,00 €
TOTAL	6 775 011,51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2020
011 - Charges à caractère général	2 391 073,52 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 293 200,00 €
014 - Atténuations de produits	56 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	149 105,69 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	215 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	451 986,52 €
66 - Charges financières	180 595,78 €
67 - Charges exceptionnelles	37 550,00 €
TOTAL	6 775 011,51 €

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 11.02.2020 et a été publiée le 12.02.2020
Le Maire



Le Maire
Georges DELHALT



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.